

Réunion des habitants du quartier des Coteaux

Vendredi 10 novembre 2023

Présence d'une cinquantaine de personnes et 5 élus pour la municipalité.

Préambule :

- Après avoir remercié la présence de chacun, le maire a rappelé les différentes réunions planifiées pour les 5 quartiers de la commune prévues en cette fin d'année.
- Il a rappelé également qu'elles constituaient un espace d'échanges visant :
 - À résoudre des problèmes repérés par les habitants,
 - Proposer de nouveaux équipements réalisables,
 - Échanger sur des sujets d'actualité municipale et intercommunale,
 - Dans un climat d'écoute dépourvu d'animosité.
- Le maire a proposé l'ordre du jour ci-dessous et souhaité que la réunion ne dépasse pas 20 h 00 :
 - Vie du quartier (stationnement, déplacement, transports, sécurité, cadre de vie ...),
 - Actualité municipale,
 - Actualité intercommunale,
 - Date de la prochaine réunion.

Vie du quartier :

Stationnement et circulation :

- Les 2 blocs d'habitat collectif gérés par MMH disposent de 3 "places handicapées" : 1 rue de la Forge et 2 rue Martin Luther King. Or 5 personnes à mobilité réduite résident dans ces collectifs. [Le maire précise que le nombre de "places handicapées" est conforme à la législation au regard du nombre d'appartements de ces collectifs.](#)

Toutefois, une augmentation de "places handicapées" sera recherchée avec MMH tout en respectant le confort des appartements proches de ces places. Le coût des aménagements sera à la charge de MMH ce qui implique beaucoup de négociations sans être sûr d'obtenir gain de cause.

- Beaucoup de véhicules (notamment des véhicules de service) stationnent sur les trottoirs de la rue de la Forge rendant le cheminement piéton dangereux. Le sujet a déjà été débattu dans les réunions précédentes sans pouvoir aboutir à une solution acceptable par tous. Vivest, l'autre bailleur social de ce quartier, nous a promis depuis plus de 3 ans la création, à sa charge, d'un parking de 8 places rue des Hommes du Fer. En dépit de nos relances, le projet n'est toujours pas finalisé mais la commune s'engage de réactiver le dossier. Sans revenir sur les causes du trop grand nombre de véhicules stationnés dans cette rue, le maire propose de présenter un marquage des places sur la chaussée de cette rue en sens unique et sans gêner la sortie des garages aux habitants concernés avant de réaliser ce marquage.
- Vitesse excessive dans la rue de la Forge. La vitesse est limitée à 30 km/h et ce sont essentiellement les habitants de la rue qui l'empruntent... La pose de ralentisseur provisoire peut être envisagée mais le choix des emplacements ferait grincer les dents des riverains proches de ces équipements bruyants.
- Le stop qui permet aux véhicules de sortir de la rue des Hommes du fer n'est pas respecté. Majoritairement respecté, ce stop est utile au ralentissement des véhicules dans la rue Martin Luther King. De nombreuses demandes ont été faites à la gendarmerie pour des contrôles impromptus, malheureusement trop rares.
- Souvent le bus qui transporte les élèves de l'école Jean Rostand stationne devant le 34 de la rue Joliot-Curie rendant la sortie ou l'entrée du garage de cette maison impossible. Quand la sortie scolaire a lieu à 8 h 30 ou à 14 h 00, le chauffeur de bus ne pouvant manœuvrer facilement en raison de la présence de nombreux véhicules choisit cet emplacement par commodité. Provisoirement, on pourra prévenir la société de transport de choisir un autre emplacement moins gênant pour les riverains. Avec l'adoption du PLUI en fin 2024, la municipalité envisage de créer une liaison entre la rue du Château et la rue Joliot-Curie. Un aménagement d'une place réservée pour le stationnement des bus sera étudié dans le cadre de ces travaux.
- Une voiture ventouse stationne depuis de nombreux mois sur le parking de rue Salvador Allende. Le même propriétaire a déjà laissé un autre véhicule à cet emplacement. La municipalité a exigé son enlèvement. La même demande lui sera réitérée. Concernant les voitures ventouses, le maire déplore le peu d'action de la gendarmerie qui au final demande à la commune de résoudre ces situations alors qu'une procédure rapide peut être appliquée, avec la mise en fourrière. Lors d'une prochaine rencontre

intercommunale avec les représentants départementaux de la gendarmerie, le maire ne manquera de rappeler les devoirs de celle-ci.

- Pourquoi les véhicules qui entrent dans Messein rue Saint-Maurice sont-ils prioritaires par rapport à ceux qui quittent la commune ? Philippe Collas fait remarquer que les véhicules qui arrivent dans Messein sont ralentis par un dos d'âne dès la pancarte et pénètrent dans une zone limitée à 30 km/h. Tandis que les autres véhicules qui sortent de Messein ont eu le temps d'accélérer après le rond-point du carrefour des rues Saint-Maurice et Gandhi (qui est à redessiner, d'ailleurs).
- De nombreux véhicules stationnent devant les anciens logements des enseignants aux 31, 36 et 38 de la rue Joliot-Curie au moment des rentrées scolaires. En dépit de la présence d'une ligne jaune et de potelets, des parents stationnent leur véhicule pour que leurs enfants aient le moins de chemin à faire pour accéder au portail de l'école et mettant en danger les enfants des parents qui ont bien stationné leur voiture... La présence, au moins une fois par trimestre de la gendarmerie sera officiellement réclamée lors d'une réunion qui aura lieu la semaine prochaine et par écrit.

La commune s'est dotée d'un appareil pour verbaliser toutes les infractions au code de la route très simplement et rapidement. Lors de passages hebdomadaires du premier adjoint ou du maire, les contrevenants seront avertis une première fois avant d'être verbalisés, notamment si le véhicule est mal stationné à moins de 200 mètres d'un emplacement libre sur un parking.

- **Sécurité :**

- Est-ce que le quartier pourrait adhérer "Témoins vigilants" ? Une information a eu lieu il y a quelque temps mais n'a pas été suivie d'une réalisation concrète. La gendarmerie sera relancée rapidement pour une mise en place en 2024.
- Le chemin qui mène au périscolaire est étroit et non éclairé. Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui sera, selon toute vraisemblance, approuvé en fin d'année 2024, permettra la prolongation de la rue du Château avec une voirie à double sens et un cheminement piéton. Cet aménagement permettra de désenclaver la rue du Château et une sortie plus facile pour ses habitants.
- Est-il envisageable de rendre le chemin entre celui de la Planchelle et la ZAC du Breuil praticable en toutes circonstances ? Ce chemin de gestion intercommunale comporte en partie haute des ornières. Une demande sera faite à la CCMM pour qu'il soit à minima recouvert de calcaire. En cas de refus, la commune le fera à ses frais.
- L'état du chemin qui relie la rue Salvador Allende à la rue Joliot-Curie est en mauvais état et peut provoquer des chutes, notamment aux enfants se rendant à l'école. Ce

chemin a fait l'objet de plusieurs réparations en enrobés. Toutefois, il se fissure car, est dans une pente avec un fort dévers. La solution sera d'enlever les enrobés et de recouvrir la structure d'une couche de calcaire compacté. Contrairement à l'enrobé, on peut combler les fissures qui réapparaissent avec l'apport de calcaire plus fin.

Cadre de vie

- Certains habitants regrettent que le ramassage des poubelles noires (déchets non recyclés) ne se fasse que tous les 15 jours, notamment en été. Le maire précise que lors de la mise en place par la CCMM de la tarification incitative, il a été décidé que le ramassage des poubelles noires se ferait effectivement tous les 15 jours alors que les "sacs jaunes" seraient collectés toutes les semaines. Cette politique a donné d'excellents résultats : baisse des quantités de déchets non recyclables et augmentation significative du volume de déchets recyclables. Cela a conduit à diminuer la taxe de collecte des ordures ménagères.

En été, il est vrai que la chaleur peut provoquer des odeurs désagréables dans les poubelles noires. Pour éviter ces désagréments, il suffit de se rendre au pôle technique de la CCMM, 39 allée Louis Martin à Neuves-Maisons, pour permettre le dépôt de sacs dans un conteneur enterré avec la carte de déchetterie. Ce dépôt sera facturé à la hauteur de son volume avec la taxe annuelle.

- Contrairement à d'autres communes du secteur, la municipalité a décidé de ne pas éteindre l'éclairage public la nuit pour des raisons de sécurité. L'économie réalisée par l'extinction de l'éclairage public la nuit serait de l'ordre de 3 000 € par an du fait que tous les lampadaires sont équipés de lampes LED. Interrogés sur ce point, les participants ont demandé que l'éclairage ne soit pas éteint la nuit, quasiment à l'unanimité,
- Le réseau de transport TMM va-t-il évoluer ? Géré par la CCMM, il est toujours gratuit et le TMM+ qui permet une prise en charge à domicile pour se rendre dans l'intégralité des communes de la CCMM (notamment pour les rendez-vous médicaux) ne coûte que 2€ l'aller-retour. Une vaste réflexion est engagée sur le territoire du pôle métropolitain pour améliorer la desserte des Communautés de communes satellites de la Métropole de Nancy.
- L'opération Zéropouce ne semble pas recevoir l'adhésion des habitants de la commune. Ce dispositif qui est une version moderne de l'autostop a, en effet, du mal à trouver des adeptes. Pas assez de publicité ? Dispositif trop précurseur ? Dommage.
- Verra-t-on l'installation d'un site de compost partagé sur le secteur des coteaux ? Un site existe près des HLM de l'allée des Joncs. Comme il permet de réduire la masse des déchets collectés dans les poubelles noires, ce dispositif devrait être mis en place

près des habitations des bailleurs sociaux du quartier dès qu'un emplacement qui ne gênera personne sera trouvé...

Actualité communale et intercommunale :

Communale :

- Le projet de construction d'un immeuble à plusieurs étages sur le parking de la poissonnerie Schaller est abandonné et le devenir de cet espace n'est pas tranché par les propriétaires du terrain.
- La brasserie communale au bord du lac est en cours de réhabilitation. Elle ouvrira au printemps prochain.
- En partenariat avec la CCMM, la commune, avec l'appui technique du CAUE 54 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe et Moselle) a engagé une réflexion sur l'aménagement global de la zone de loisirs avec la déconstruction des cabanons du Pâtis des îles. Les habitants seront consultés avant sa mise en place.
- La réfection de la mairie attend l'octroi de subventions pour être lancée, notamment de la part de l'état avec la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Intercommunale :

- La construction du futur siège communautaire sur Cap Filéo (nouvelle dénomination de la zone Louis Pasteur) à Neuves-Maisons va bon train. Il sera opérationnel début 2024 et regroupera tous les services de la CCMM en un même lieu pour davantage de confort pour les usagers et les employés de la CCMM.
- Le Parc industrie Moselle Rive Gauche voit de nouvelles entreprises s'installer. Le 16 novembre, l'inauguration de la société Aloxe qui veut devenir la plus importante pour le recyclage des bouteilles en plastique se déroulera en présence de nombreux acteurs locaux et de représentants des institutions.

- Le développement des pistes cyclables se poursuit :
 - La liaison entre la gare de Maron et celle de Neuves-Maisons a débuté et sera finie pour la fin de l'année,
 - L'étude de la liaison entre la gare de Neuves-Maisons et Brabois est terminée et sa réalisation aura lieu en 2024.
 - Le raccordement de la piste cyclable de la boucle de la Moselle qui longe la zone de loisirs communale avec celle qui débute au niveau de la déchèterie de Ludres est étudié et passera par le chemin de la Planchelle et la rue Saint Maurice.

Conclusions :

- Le bien-vivre dans le quartier dépend en grande partie de ceux qui y résident. Bien des gênes mentionnées pourraient être évitées avec un petit effort de chacun.
- Les travaux demandés seront réalisés si le budget de 2024 peut le supporter.
- Lors du passage des élus, les contrevenants au code de la route seront avertis une première fois avant une verbalisation à la deuxième infraction, notamment pour le stationnement des véhicules quand une solution de stationnement est possible à proximité.
- La prochaine réunion des habitants du quartier pour évaluer les résultats des premières mesures réalisées et pour apporter des réponses aux questions soulevées devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2024.

D. Lagrange